

La Lettre municipale

P1 / Festivités

P2 / Conseil Municipal
Informations municipales

P3 / Conseil Municipal
Informations municipales

P4 / Fête Nationale

Retour sur les festivités Fête du CT « Les Enganes » et Fête Votive



- Approbation, à l'unanimité, de projets de centrales solaires sur ombrières aux parkings du stade « Clément Coste » et à la salle « La Domitienne » avec redevances d'occupation du domaine public.
- Approbation, à l'unanimité, de l'adhésion au dispositif de fourniture complémentaire d'électricité Flex'EnR.
- Approbation, à l'unanimité, de dénomination de voies : Chemin de la Servie (Vélo route) et Chemin de Beaucaire.
- Approbation, à l'unanimité, des règlements de voirie, d'utilisation des salles municipales et du cimetière.
- Approbation, à l'unanimité, de la transformation du bureau de poste en relais commerçant.
- Approbation, à l'unanimité, de la prorogation de la convention dans le cadre du Fonds Solidarité Logement.
- Approbation, à l'unanimité, de la modification de la délibération n°10-03-2024 relative à une convention de servitude de passage de canalisations.

INFORMATIONS MUNICIPALES

COLLECTE DES VEGETAUX ET ENCOMBRANTS



Pas de collecte durant les mois de juillet et août.



Transformation du bureau de poste en La Poste relais

Le bureau de poste de Codognan connaît une baisse structurelle d'activité depuis plusieurs années ; un fait lié en partie à la diminution des volumes de courrier et surtout à une progression des démarches numériques.

Chaque année, La poste réduit les jours et heures d'ouverture du bureau.

Dans l'optique de continuer à rendre un service postal de qualité, la commune a accepté la proposition de La Poste de faire évoluer ce service vers un « La Poste relais ».

Monsieur Adrien GILBERT-PACE du Tabac-Presses « Les Galeries » a accepté de prendre en charge ce relais.

A compter du 2 juillet 2024, La Poste relais offrira l'essentiel des services postaux :

- Vente de Prêt-à-Poster, emballages Colissimo et des produits philatéliques (timbres, carnets, ...)
- Affranchissement de lettres et colis
- Retraits et dépôts d'objets (recommandés, colis, ...).

Les horaires seront identiques aux horaires du Tabac-Presses soit du lundi au dimanche de 6h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.

Depuis le 1^{er} juin, un service de retrait d'espèces (à ce jour maximum 500 €) est disponible au Tabac-Presses moyennant une commission d'un euro. Ce service est disponible pour toutes les banques.



REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Les personnes de plus de 65 ans (ou de 60 ans et reconnues inaptes au travail) et les adultes handicapés sont invités à s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables afin de bénéficier d'une surveillance particulière en cas de fortes chaleurs.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine aide les propriétaires privés dans le cadre de la rénovation des façades. Votre bien doit être ancien et de caractère.

L'aide est au minimum de 2% des travaux et vous pouvez bénéficier d'une déduction de 50% minimum du montant des travaux du revenu imposable.

Pour plus d'informations et obtenir le dossier de demande : www.fondation-patrimoine.org

MANIFESTATIONS

A venir ...

Mercredis 21 et 28 août : Marchés nocturnes

Fête Nationale



SOIRÉE DU 13 JUILLET

Boulodrome « Paul Jézouin »

- ⦿ 18 heures : Ouverture pour les enfants avec jeux gonflables
- ⦿ 19 heures : Apéritif citoyen
- ⦿ 20 heures : Accueil par M. le Maire avec la participation du CMJ
- ⦿ 20 heures 30 : Repas tiré du sac ou Paëlla (+ fromage) à 12 € la part - Vin et dessert offerts par la mairie
- ⦿ 22 heures : Retraite aux flambeaux avec la peña Mistral
(Parcours : rue du Puits des Ayres → rue du Stade → rue de l'Eglise → arrêt devant la mairie avec illuminations et embrasement → rue Droite → rue de la Monnaie → boulodrome « Paul Jézouin »)
- ⦿ 22 heures 30 : Soirée animée par un DJ jusqu'à 1 heure.

Réservation du repas pour le 8 juillet au plus tard :

- En mairie
- Au 04.66.35.03.07
- Par mail : mairie.codognan@wanadoo.fr

